

18. PROTECTION DES COURS D'EAU

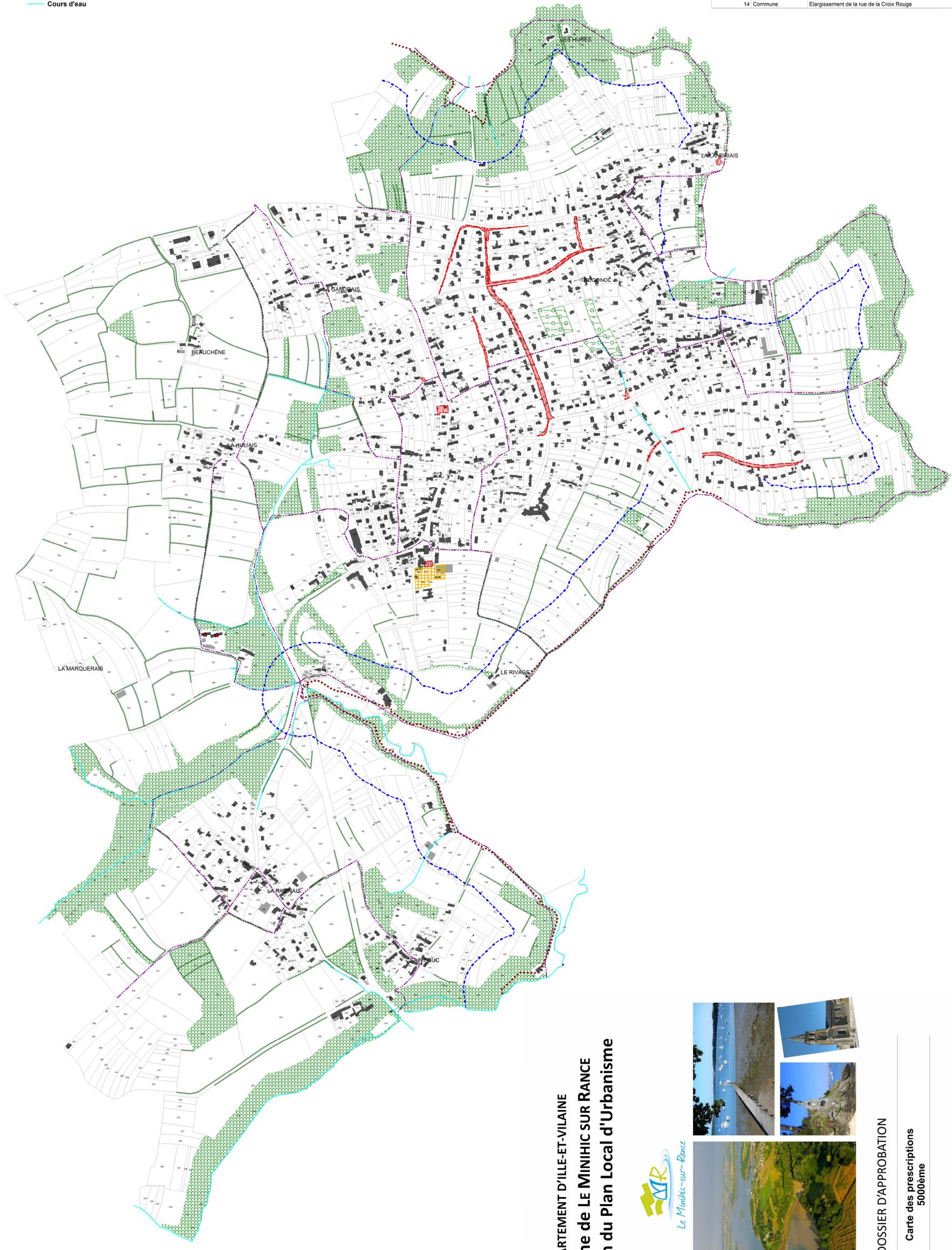
De part et d'autre des cours d'eau inventoriés sur la commune, une bande inconstructible sera appliquée : 3.00 mètres à partir du haut de berge en secteurs U et AU, 5.00 mètres à partir du haut de berge en secteurs A et N.



-  Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
-  Boisement protégé au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
-  Haie à protéger au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
-  Servitude de projet au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme
-  Limite de rivage
-  Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
-  Sentier inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
-  Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
-  Cours d'eau

Emplacements réservés :

Numero	Bénéficiaire	Destination	Surface_m²
1	Commune	Chemin piétonnier	101
2	Commune	Gestion des eaux pluviales	160
3	Commune	Accès secteur d'aménagement d'ensemble	581
4	Commune	Aménagement accès Mairie	288
5	Commune	Aire de regroupement des bacs à ordures ménagères	84
6	Commune	Création d'un chemin piétonnier	192
7	Commune	Modernisation de la rue des Perrons	1 947
8	Commune	Création d'un chemin piétonnier de la Rue du Pré Josse à La Houvette	539
9	Commune	Elargissement de la rue des Saules	1 206
10	Commune	Elargissement de la rue des Hauts Bignons	4 443
11	Commune	Elargissement de la rue du Réverend Père Lebret	292
12	Commune	Modernisation de la rue du Clos Doré	510
13	Commune	Aire de stationnement à la Landriais	192
14	Commune	Elargissement de la rue de la Croix Rouge	614



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
Commune de LE MINIHIC SUR RANCE
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme



DOSSIER D'APPROBATION

Carte des prescriptions
5000ème